

Quel interlocuteur ?

Avec la Mission Locale
du Grand Besançon

Bénéficiez d'une offre de services adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises.

- Appui au recrutement : préparation préalable des jeunes aux techniques de recherche d'emploi, organisation d'actions de recrutement ...
- Appui à la construction de fiches de poste mentionnant les compétences transférables.

Appui à l'intégration des jeunes :

- Suivi sur le poste de travail en collaboration avec le tuteur.
- Proposition des offres d'emploi ou d'une formation ou d'un contrat en alternance.

Pour nous trouver !



la Mission Locale
du bassin d'emploi du Grand Besançon

5, rue de la Cassotte 25044 BESANCON CEDEX
Mail: espacejeunes.besancon@ejfc.org

Service Relations Employeurs

Tel: 03.81.85.85.75

Nouveau site !



www.missionlocale-grandbesancon.org

MISSION
LOCALE

espace
jeunes

CUI



CAE

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

- Vous cherchez à recruter en CDD
- Vous souhaitez bénéficier d'aides financières pour l'intégration de votre nouveau salarié

Collectivités territoriales,
Associations du secteur non marchand

adressez-vous à

la Mission Locale
du bassin d'emploi du Grand Besançon

Version 29/08/2011

Quels employeurs ?

- Les employeurs du secteur non marchand : tous les employeurs anciennement éligibles au CAE et au Contrat d'avenir.

Quel public ?

- Les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans révolus;
 - en fin de parcours civis (contrat d'accompagnement signé avec la Mission Locale)
 - ou - résidant en ZUS
 - ou - sans qualification

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site internet

Nouveau site !

www.missionlocale-grandbesancon.org

Quels emplois ?

Contrat proposé sur la base de la fiche de poste permettant d'acquérir ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises.

La construction des fiches de postes s'effectue avec les services de Pôle Emploi, des Missions Locales ou des structures choisies pour l'accompagnement.

Modalités pratiques

- Conclure une convention avec votre Mission Locale fixant le type de contrat, le montant de la prise en charge et éventuellement les actions d'accompagnement à mettre en oeuvre.
- Définir les parcours d'intégration du salarié en fonction de ses besoins;
- Mettre en place un tutorat renforcé;
- Communiquer chaque trimestre à l'Agence de Service de Paiement (ASP) les attestations de présence du salarié.

Exemple de calcul



	Employeurs publics		Employeurs privés (associations)	
	10 salariés et plus	moins de 10 salariés	10 salariés et plus	moins de 10 salariés
SMIC brut au 01/01/2011	9 €	9 €	9 €	9 €
Taux de prise en charge	80%	80%	80%	80%
Durée hebdomadaire de travail	20 h	20 h	20 h	20 h
Coût salarial employeur théorique	1208,84 €	1142,54 €	1207,44 €	1158,70 €
Coût salarial réel mensuel (diminué des exonérations et aide de l'État)	327,21 €	260,91 €	327,21 €	264,92 €

Particularités du contrat

- CDI ou CDD, avec un CUI d'une durée allant de 6 mois renouvelable éventuellement jusqu'à 12 mois;
- Aide mensuelle de l'État accordée dans la limite de 20h hebdomadaires ou 26 h pour les bénéficiaires de minima sociaux;
- Rémunération minimale égale au montant du SMIC ou au minimum conventionnel s'il est plus favorable.

Quel avantages pour l'employeur

- Une prise en charge de l'État à hauteur de 80% du SMIC horaire brut (dans la limite de 20h/ semaine);
- Exonération des cotisations patronales, taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage;
- Ces salariés n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée du contrat;
- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due pour l'employeur.